

MIROBLIG

Société d'Investissement à Capital Variable
23, avenue de la Porte-Neuve
L-2085 Luxembourg
R.C. B - 65.751

CONVOCATION

Les actionnaires de MIROBLIG (la «Société») sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire (l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg,

le mardi 19 avril 2005, à 11 h 30,

et qui aura l'ordre du jour suivant:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2004.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, par écrit (lettre ou procuration), le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Les statuts, le prospectus et le rapport annuel de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant et Service de Paiement en Suisse: Mirabaud & Cie, 3, boulevard du Théâtre, CH-1204 Genève.

Pour le conseil d'administration